

DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

**Arrondissement de
VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE**

Canton d'Enne et Alzou

Commune d'AUBIN

**Conseillers en exercice : 27
Conseillers présents : 18
Date de convocation : 29.10.2025**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
D'AUBIN**

Séance du 5 novembre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le cinq novembre à 17 h 30, le Conseil Municipal d'AUBIN, dûment convoqué par Madame la Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie d'AUBIN, sous la présidence de Mme Christine TEULIER, Maire.

Etaient présents : Mmes Christine TEULIER – Michèle JOSEPH-EDMOND - M. Bernard AUGIER – Mme Michèle PLEINECASSAGNE – M. Théo BENTRARI – Mme Michèle MACALUSO – MM. Laurent BALTRONS – Didier KAZMA – Maxime GAILLAC – Mme Séverine MAZARS - MM. Bruno BAYOL – Faridi ABOUBACARI - Mme Nicole JANNOT – M. François DERBOIS – Mme Maryline SALVAN – M. Ambdillah BACAR – Mme Nadine BONTEMPS.

Procurations : Mme Magali GARRIC à Mme Michèle PLEINECASSAGNE,
M. Jean-Pierre BALDIT à Mme Michèle JOSEPH-EDMOND,
M. Laurent ALEXANDRE à Mme Christine TEULIER,
Mme Maryline KART-BENTRARI à M. Bruno BAYOL,
Mme Laurence ZARATE à M. François DERBOIS,
Mme Marie-Emilie BOTELLA à M. Ambdillah BACAR,
M. Lionel AULANIER à Mme Nadine BONTEMPS,
M. Robert GREVEN à Mme Maryline SALVAN.

Absentes : Mmes Laurianne VINCENT – Marine FARBOS.

Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Faridi ABOUBACARI ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet : Subvention exceptionnelle au Lycée des Métiers d'AUBIN.

M. Bernard AUGIER, Adjoint au Maire, indique aux membres du Conseil qu'une réunion de la Commission des Finances s'est réunie le 23 octobre dernier afin d'analyser différentes demandes de subventions exceptionnelles.

Après avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer une subvention de **400 €** au Lycée des Métiers d'AUBIN pour l'organisation du projet « Quand l'égalité fait Slam ».

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en l'Hôtel de Ville, les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération Transmise à la Sous-Préfecture le **6 novembre 2025**.
Publiée ou Notifiée le **6 novembre 2025**.

La Maire soussignée certifie sous sa responsabilité que le présent acte est exécutoire.

Le Secrétaire,

Faridi ABOUBACARI



Pour extrait conforme,

La Maire,
Christine TEULIER